

# Convocation à l'assemblée générale annuelle

## de votre Caisse Desjardins de la Culture

Mercredi 3 avril 2024, 18h30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante :

[www.desjardins.com/caissedelaculture](http://www.desjardins.com/caissedelaculture)

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

**En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :**

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2023
- adopter des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse*
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



**Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :**

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)

**Modification au *Règlement intérieur de la Caisse* (RIC)**

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à :

- modifier l'article 8.1 du RIC de manière à diminuer de treize (13) à onze (11) le nombre d'administrateurs siégeant au conseil d'administration. Les postes à abolir sont des postes échéants au 31 décembre 2023. Cette modification prendra effet dès son adoption, avant la période des élections.
- modifier l'annexe A de manière à diminuer de neuf (9) à sept (7) le nombre de postes universels.



**Élection par acclamation**

5 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 5 postes pour le groupe Universel

Toutefois, si la modification proposée à l'article 8.1 du RIC est adoptée, il y aura 3 postes à pourvoir au conseil d'administration.

Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 8 février 2024 à 17h00.

**Personnes candidates à un poste au conseil d'administration :**

**Groupe UNIVERSEL**

**Élues par acclamation**

BLACKMORE, Amy

CÔTÉ, Geneviève

DE ROCHAMBEAU, Anne-Flore

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: [www.desjardins.com/caissedelaculture](http://www.desjardins.com/caissedelaculture) ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023 ainsi que le rapport annuel 2023.

**Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.**

Signé le 14 mars 2024

Marc Grégoire, secrétaire